

INFORMATIONS RELATIVES À L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE OU L'ORGANISME CHARGE DE LA GESTION D'UN SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ATTRIBUANT LA SUBVENTION	
Nom de l'attribuant	Conseil départemental de Lot-et-Garonne
Identification de l'attributaire	224700013 00424
Date de la convention de subvention	2018-02-27
Référence de la décision	Délibération C 02 16 de la Commission permanente du 26/02/2018
LES INFORMATIONS RELATIVES AU BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION	
Identification du bénéficiaire	425182037 00027
Nom du bénéficiaire	Amicale des conseillers départementaux et anciens conseillers généraux de Lot-et-Garonne
LES INFORMATIONS RELATIVES À LA SUBVENTION	
Objet de la subvention	Subvention d'équilibre 2018 afin d'assurer la prise en charge des droits à pension de retraite acquis avant la loi 92-108 du 03/02/1992 en application de l'article L.3123-25 du C.G.C.T.
Montant total de la subvention	122 000,00 € maximum
Nature de la subvention	Aide en numéraire
Conditions de versement	Un premier versement de 34 800 € dans un délai de 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la présente convention, correspondant au 1 ^{er} trimestre 2018 et aux frais de gestion annuels prévisionnels de la CDC, sur présentation de l'appel de fonds de la CDC correspondant à la période du 1 ^{er} trimestre 2018.

	<p>Un deuxième versement d'un montant de 29 067 €, sur présentation du 2^{ème} appel de fonds de la CDC</p> <p>Un troisième versement d'un montant de 29 067 €, sur présentation du 3^{ème} appel de fonds de la CDC,</p> <p>Le solde, dans la limite de 29 066 €, sur présentation du 4^{ème} appel de fonds de la CDC ainsi que de la facture des frais de gestions de la CDC pour 2018 et des comptes certifiés 2017 de l'Association. Ce montant sera ajusté le cas échéant en fonction des appels de fonds 2018 et du total des frais de gestion facturés.</p>
Date (s) ou périodes(s) de versement	<p>1^{er} versement : 2018-03-05</p> <p>2^{ème} versement : 2018-05-05</p> <p>3^{ème} versement : 2018-07-11</p> <p>4^{ème} versement : 2018-11-16</p>
Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises (RAE)	
Aide d'État à la Commission européenne , conformément aux dispositions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013	
Pourcentage du montant de la subvention attribuée au bénéficiaire	1